

Démarche STEP : Stimuler les territoires par l'emploi et les projets

Territoire

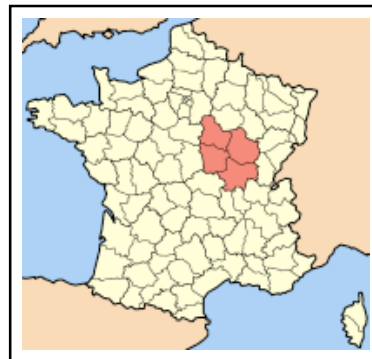
Région : Bourgogne

Départements de réalisation : Nièvre et Saône et Loire

Préfecture : Dijon

Population : 1 626 000

Nombre de communes : 2045



Maitre d'œuvre: AFIP

Statut: Associatif

Tél: 03 84 80 11 56

Mail: afip.bfc@wanadoo.fr

Site: www.afip.asso.fr

Adresse: 3, chemin Tissage
39700 Dampierre

Les partenaires techniques :

Nationaux: Réseau AFIP

Locaux: Chambre

d'agriculture, MSA Saône

et Loire, agglomération

de Besançon, CFPPA de

Montmorot, ENSAD de

Dijon, ADIE, Chambres

consulaires, ANPE,

Missions Locales

Les partenaires

financiers : Union

Européenne, Etat, Conseil

régional, Conseil général,

structures

intercommunales

Autres projets comparables :

- Programme Européen

Coopères

- Programme

ELAN : Emploi Local et

Activités Nouvelles dans

les territoires Ruraux de

Franche-Comté

Descriptif de la structure

L'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales se propose de servir de lien entre les acteurs du milieu rural (paysans, élus locaux, responsables associatifs et professionnels, etc.) et d'aider au développement de leurs capacités d'initiatives et d'interventions collectives en faveur d'un développement des territoires ruraux.

Contexte

Le projet est né suite au programme Européen Coopères qui date de 2002 piloté par la MSA de Saône et Loire, en partenariat avec l'AFIP Bourgogne Franche-Comté.

La démarche STEP s'inspire du Programme d'action de revitalisation du milieu rural, qui a pour objectif de créer et soutenir les dynamiques locales en s'appuyant sur les habitants, un diagnostic des besoins et une démarche de projet. En 2007, le projet STEP fut initié sur les territoires des communautés de communes « Entre l'Alène et les Roche » et « Beuvray Val d'Arraux ».

Objectifs Initiaux

- Repérer et former des personnes à la conduite de projet, à la recherche d'emploi et à l'activation de ses réseaux relationnels.
- Repérer des besoins de services et d'activités sur le territoire et étudier leur faisabilité.
- Créer de l'emploi, en misant sur la combinaison d'activités et les rapprochements entre porteurs d'idées et besoins de services, entre acteurs locaux ceci, en prenant en compte des niveaux d'implications différentes.

Présentation de l'initiative

STEP désigne un système de formation/développement pour des porteurs de projet. Il s'agit d'un outil territorialisé d'accompagnement à la création d'activité. La démarche STEP repose sur la constitution, l'articulation et la mise en réseau de deux groupes d'acteurs : les porteurs de projets s'engageant dans la formation, et les personnes ressources, c'est-à-dire les acteurs locaux en lien avec la problématique de l'emploi et de la création d'activité.

Cette démarche se décompose ainsi en 2 phases : la première concerne l'animation territoriale et seconde porte sur la formation des porteurs de projet.

• **L'animation territoriale repose sur :**

- La réalisation d'un diagnostic sur l'emploi et les services du territoire
- La mobilisation et l'animation de comités de suivi locaux de projets associant les élus, techniciens, acteurs de l'emploi (consulaires, acteurs économiques, ANPE)
- La sensibilisation à la création d'activité et la constitution d'un réseau d'appui aux porteurs de projets
- L'animation de la réflexion sur les besoins de services : information et mobilisation d'acteurs

• **L'accompagnement des porteurs de projet qui a pour objectif de :**

- Clarifier le projet professionnel de celui-ci et de mieux connaître le territoire d'implantation de l'activité : ses atouts, ses faiblesses.
- Monter son projet et en étudier l'opportunité et la faisabilité d'implantation choisie
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication pour présenter son projet
- Se confronter à l'activité visée par un essai en milieu professionnel

STEP de l'idée au projet c'est :

- 50 jours de formation sur 6 mois
- Un groupe d'une dizaine de porteurs de projet
- Formation gratuite et statut de stagiaire de la formation professionnelle (Conseil Régional).

Difficultés rencontrées

- L'appropriation de la démarche globale par les acteurs locaux
- Assurer une mobilisation suffisamment large dans la durée des acteurs membres du comité de pilotage
- Appropriation des plus values du dispositif par les acteurs locaux au-delà du simple nombre de création d'activités issu
- Délais de réalisation de la démarche sur ces deux territoire « trop courte » (6 mois au lieu des 18 mois)

Atouts pour le lancement d'un tel dispositif

- Une bonne connaissance du territoire et des acteurs locaux qui le compose
- Une volonté locale d'investir le champ de la création d'activité en milieu rural
- Une capacité d'animation et d'écoute forte de l'initiateur du projet

Impact/plus value pour le territoire

- Engager de nouvelles formes d'organisation de travail en partenariat
- Complémentarité et mutualisation des compétences, des pratiques et des expériences, des outils et des réseaux
- Pérennisation du partenariat pour conduire de nouveaux projets
- Maintien et développement d'activités sur les territoires ruraux, qui contribuent à la fois un dynamisme économique du territoire, un équilibre démographique (notamment par l'accueil de nouveaux arrivant dans le dispositif d'accompagnement) et plus globalement une prise de conscience pour certains acteurs locaux d'impulser des dynamiques locales.

La structure a la parole...

« La plus value de cette action ne doit pas être réduite au nombre de créations des porteurs de projet en fin d'accompagnement, la plus value réside dans la dynamique partenariale qui a pu se créer entre acteurs proches qui ne travaillaient pas ou plus ensemble et l'impulsion d'une dynamique collective autour de la création d'activité sur un territoire défini. »

Brigitte Chossegros animatrice AFIP du dispositif STEP